L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 25 OCTOBRE.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE, DE BIDWELL.

Un court engagement commencera DIMANCHE, 21 OCTOBRE 1877. MATINEE, MERCREDI ET SAMEDI.

La comédie de M. Leonard Grover,

Our Broadway Home,

dont le succès a été si remarquable. Nouveaux décors de M. Henry Dressel. On peut retenir des places six jours d'avance.
21 oct—

Le Théâtre St-Charles, Mis à neuf et magnifiquement décoré. Grande ouverture, Dimanche, 21 octobre. UNE SEMAINE SEULEMENT.

Les fameux Minstrels de Callender.

GEORGIA — La grande COMPAGNIE de VERITABLES NEGRES du Sud, 22 artistes. — MINSTRELS

ILS SONT EXTRAORDINAIRES. (P. T. Barnum)

ILS SURPASSENT DE BEAUCOUP LES IMITATEURS BLANCS. (N. Y.)

LA 12e ANNEE.

Places réservées à vendre tous les jours.
20oct—7t

THEATRE DE L'A[illegible]

Représentations [illegible] le SAMEDI en matinée.

20 sept

Concert et Représentation A LA SALLE GRUNEWALD —Au profit de— L'ASILE DES ORPHELINES STE-THERESE, De la rue du Camp, Jeudi soir, 25 octobre 1877. Sous la direction de Mr J. W. H. Eckert.

Prix d'entrée..........50 cents

—Programme—

Première Partie.

1 Duo—"I feel thy presence where'er I trey"..........Hoffman — Mlle A Libermann et Mlle Ida Riemann.
2 Solo (cornet) "Une Sérénade" air et variations..........Chapella — Mr George Pritchard.
3 Chant "Nancy Lee"..........Adams — Mr J Ross
4 Solo (violon) "Lucrezia Borgia"..........Donizetti — Mr A Gugenheim.
5 Waltz—Rondo..........Gumbert — Mlle A. Mercier.
6 Duo "Io resto fra le lagrime"..........Donizetti — Mlle A Seawell et Mr J Ross.
7 Solo (flûte) — Mr A Mallard.
8 Ballade "Kathleen Mavourneen"..........Crouch — Mlle Ida Riemann.

A cause de la longueur du programme les morceaux ne seront pas bissés.

Seconde partie.

Représentation par le Club amateur des Minstrels.

Bones, Emile Ames, — Interlocutor, Charles F Trust — Tambo, Milt H Duncan
Ouverture..........Orchestre
Ballade "Drifting along" (nouvelle)..........Cy Trust
Refrain comique "Aunt Jemima"..........Emile Ames
Ballade "See that my grave's kept green"..........G H Rareshide
Comic Ditty "Up dar in the sky"..........Milt H Duncan
Ballade "Eileen Allanna"..........T H Cahnbley
Finale..........Ames, Duncan et company

Intermède de cinq minutes seulement.

Milt H Duncan..........Spécialités comiques
Duo vocal "Come with me"..........T H Cahnbley et Cy Trust
Morceaux de choix favorite..........Cy Trust
Milt H Duncan..........Représentation du vieux nègre

La soirée se terminera par des morceaux du Musical Operatta.

Box et Cox—Geo H Rareshide et Geo Pritchard
21oct—4t

JARDIN WENGER.

Aux Nos. 11 et 13 de la rue Bourbon.

H. WENGER, PROPRIETAIRE.

L'ETABLISSEMENT vient d'être mis à neuf; c'est aujourd'hui le PLUS BEAU DU SUD. Le public a pu en admirer les fresques et les autres ornements le samedi, 15 du courant, à sept heures du soir. Il s'y trouve constamment un grand nombre de journaux européens et américains. Il y a trois chambres à entrées distinctes, pour les dames et les familles. Le plus grand orchestre du monde exécute des airs de 7 heures du matin à minuit. LE LAGER BEER MILWAUKEE de Philip Best à cinq cents le verre.
19 oct—6m.

SOMNAMBULE.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113, rue St-Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 3 à 5 heures.
28 mars—77—1 an

V. MERLE,

MARCHAND TAILLEUR.

Modes de Paris, Londres et New-York.

JE viens de recevoir des nouvelles étoffes à la mode. Fait sur le dernier genre au No 223 de la rue Gravier, un îlet après la Bourse au Coton. Prix très modérés.
sept—1m

LAURENT LACASSAGNE,

Marchand - Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs.

9..........RUE DECATUR..........9

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac P. Denis Gabriel Gadrad & Cie de Cognac, et de l'incomparable Balsamique des Pyrénées.
1 juillet—6 m.

THE CONTI VERANDAH,

(L'Hôtel Verandah Conti.)

MIS A NEUF.

CHAS. GECKS..........Propriétaire.

L'OUVERTURE a eu lieu, le mercredi, 5 septembre. Le propriétaire n'ayant rien négligé pour mériter le patronage du public, il espère l'obtenir comme par le passé. Les prix sont raisonnables.
sept—2m

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION 156 rue du Canal.

OFFICIERS.

D. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président.
THOS. A. CLARKE, 2nd. "
CHAS. J. LEEDS, 3ème. "
CHAS. KILSHAW, Trésorier.

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams, Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke, J. G. Gaines,
C. J. Leeds, C. Schneider,
S. Jamison, Carl Kohn,
A. Moulton, T. L. Bayne,
A. Palfrey, D. Urquhart.
28 mars77—1an

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS —ET— Toutes sortes de Produits de l'Ouest, Aux magasins bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville,
18juillet 1877—1an Nile-Orléans.

S. N. PIKE'S *Magnolia* WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE CLICHE CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CELEBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de groceries et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.
sept—

J. VERGNOLE.

65..........Rue Decatur..........65

—IMPORTATEUR DE— VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. CZUBA & CO., Cognac; de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE, Propriétaire, Nlle-Orléans.
25—1an

AU PUBLIC.

Ayant appris que certains marchands de pianos, de la Nlle-Orléans—marchands peu scrupuleux—se font passer, auprès de leurs amis et de leurs clients pour les agents de notre maison et, à l'aide de semblables faux prétextes, essaient de vendre des imitations qu'ils prétendent être de "VERITABLES PLEYEL", nous devons à notre réputation et au public de déclarer ici, de la manière la plus positive, que

Notre seul agent autorisé, à la Nlle-Orléans et dans les Etats du Sud, est

M. LOUIS GRUNEWALD,

DU GRUNEWALD HALL.

C'est la seule maison du Sud qui importe nos pianos DIRECTEMENT DE NOTRE FABRIQUE et que nous recommandons à ceux qui désirent avoir les "VERITABLES PLEYEL" accompagnés de notre certificat.

Nous ne sommes pas responsables de la qualité d'un piano quelconque vendu, par tout autre établissement, comme PIANO PLEYEL.

Pleyel, Wolff & Co.,

FABRICANTS DE PIANOS, A PARIS.

Paris, France, septembre 1877. 30 mai—

CHANGEMENT DE LOCAL

VENANT D'OCCUPER MON NOUVEAU MAGASIN

No 135 de la rue du Canal (Batisse Touro)

J'invite mes amis, mes clients et le public à examiner le grand stock que j'ai choisi avec soin et qui se compose des célèbres PIANOS CHICKERING, qui n'ont pas de supérieurs Pianos droits, Hardman; ont un beau son, sont durables et se vendent à bas prix. des Pianos carrés, Hale; des fameuses Orgues d'Estey & Co; des Orgues Mason & Hamlin; des Orgues dites New-England; D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE, CORDES, etc., importés directement de fabriques d'Europe; de

MUSIQUE ET LIVRES DE MUSIQUE,

et de tout ce qui se rattache à la musique. Ayant réuni dans un seul vaste et bel édifice le stock des cinq magasins [illegible], et ayant ainsi réduit mes dépenses, je suis à même de maintenir mon système [illegible] conditions avantageuses—système qui a toujours distingué mon établissement [illegible] de la Nlle-Orléans à se présenter à mon immense magasin soit com[illegible]teurs.

PHILIP WERLEIN, Au No 135 de la rue du Canal, (Batisse Touro,) entre les rues Royale et Bourbon.
26 aout—

SOL. LION. H. DREYFUS.

SOL LION & CO.,

GRANDE OUVERTURE

De Magasin de Chaussures à des prix réduits, pour dames, hommes, et enfants, les meilleures marchandises que le marché offre.

P. S.—Les ordres de campagne sont respectueusement sollicités. On fait les chaussures sur commande garanties.
7oct—6m. 112, RUE BARONNE.

PHARMACIE DUCONGE,

39..........RUE DE CHARTRES..........39

NOUVELLE ORLEANS.

A. CARROUCHE,

SUCCESSEUR.

LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue, un assortiment complet de: MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIE, en un mot, tout ce qu'on trouve généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous connaissons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite les ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Ducongé. Agence pour la vente du Wilcox's Dissentery Remedy.
1er sept—1 an.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Peychaud
17 mai 77—1an 58 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nouvelle-Orléans, Le.

FINE WINES, — COGNAC. OLIVE OIL

SEIGNOURET FRERES — TRADE F. S MARK — BORDEAUX

COGNAC — FINE CHAMPAGNE, — HUILE D'OLIVE VIERGE.

Chateau Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, La St.-Julien, Fleirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Barsac, Graves, etc., etc.

BEROIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.

Also at Agents' prices, at the Importers,—A. Lanata,—Schmidt & Ziegler.—Smith Bros & Co.,—E. J. Hart & Co.,—Clark & Meader.
oct—76—1 an —Ernest C. Villeré.—Thos. H. Handy & Co.

EDM. MANDIN & CIE.,

Successeurs de J. MANDIN & Cie.

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

57 rue Decatur - - - - - - - Nouvelle-Orléans,

—SEULS AGENTS DE—

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGENE CLICQUOT

Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.

—ET DES VINS DE—

Chateau Bellevue de F. Salin Fils. Chateau de Francs de F. Bruyère. Graves d'Ambarès, Ducyes Frères, &c., &c.

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."
1 janv 77—1an

GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLEMENT.

SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,

25 rue Bienville Vor MAIGNAN. Nlle-Orléans.
26 nov—1 an

JOSEPH BAYLE,

Successeur de H. CLOSTERMANN & BAYLE,

IMPORTATEUR de MARCHANDISES

FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES.

40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.

LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en Europe et aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. M. H. CLOSTERMANN a comme par le passé, des achats de la maison.
26 anv—1an—M V.

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands, de la Nouvelle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 3 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année antérieure—		
Sur les risques d'incendie		61,296 2
Sur les risques de mer		24,473 93
Sur les risques de rivières		25,697 37
Total des primes		111,449 82
En moins primes non expirées		115,115
Montant net des primes le 31 mai 1877		82
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	117,567 98	
Sur risques de mer	17,052 50	
Sur risques de rivières	2,596 77	
Taxes, dépenses, intérêts	25,593 28	
Réassurances et primes remboursées	16,104 03	183,314 60
Bénéfice		110,020 16
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriétés foncières		289,079
Bons de la ville		110,419 50
Actions de banques, de chemins de fer, autres actions et bons hypothécaires		169,235 56
Billets garantis par hypothèque		214,042 06
Billets garantis		42,207 97
Effets à recevoir		75,184 19
Primes en voie de recouvrement		49,087 93
En caisse		77,007 5
		1,026,344 2

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans, Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juin 1877

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, il a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de cinq pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—

P. MASPERO, E. TOBY,
S. Z. RELF, HY. BEEBE,
P. FOURCHY, M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE, D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ.

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, Député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
PETETIN, Grand-Coteau.
[illegible] GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles)
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
M. HUBER, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGAR DELERY Baie St. Louis.

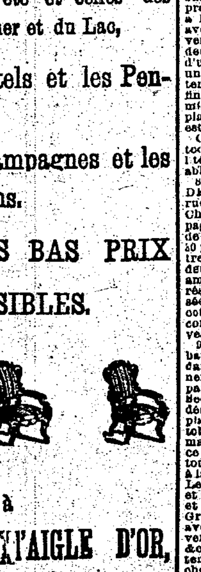

ENCRE JAPONAISE

COMMUNICATIVE

Cette Encre, employée pour tous les usages du Bureau, est la seule donnant des Copies parfaites un mois même après l'écriture.

Encre Moderne

Noire en écrivant restant toujours limpide.

Dépôts chez tous les papetiers du monde entier.

E. ANTOINE & FILS PARIS.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE —FERA— à la Nouvelle-Orléans, Lne. LE MARDI, 6 Novembre 1877,

Le 3me TIRAGE Trimestriel DE LA LOTERIE A $2. CLASSE L,

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin.

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINEE DU

Mardi, 6 Novembre 1877,

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.,

VOYEZ LE PLAN!

(DISTRIBUTION EXTRAORDINAIRE.)

100,000 billets à $2 chacun,

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$30,000 soit	$30,000
1	Lot de	10,000	10,000
1	Lot de	5,000	5,000
2	Lots de	2,500	5,000
5	Lots de	1,000	5,000
20	Lots de	500	10,000
100	Lots	100	10,000
200	Lots de	50	10,000
500	Lots de	20	10,000
1000	Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000 soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000 soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000 soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692, New-Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS

QU'AU GRAND TIRAGE DE $2 DU

6 NOVEMBRE 1877,

TOUS LES LOTS —SONT—

Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS REPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

LISEZ CECI!

GRANDE REDUCTION —DES— PRIX —DES— MEUBLES

AU PALAIS DES MEUBLES, A l'enseigne de l'Aigle d'or, —DE— Jos. B. Hubbard

Au coin des rues Remparts et Perdido,

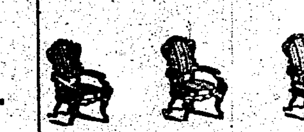

Afin de réduire le stock de ce grand établissement et faire place pour les articles d'automne, nous nous sommes décidés à réduire, durant les mois d'été, nos prix qui étaient déjà si modiques.

Nous voulons parler des prix des beaux meubles aussi bien que de ceux des meubles communs

Le public est invité à venir juger.

Tous les meubles sont neufs, solides et finis

La Maison conservera la réputation qu'elle s'est faite—celle d'être de tous les magasins du Sud,

Celle où les Meubles se vendent à MEILLEUR MARCHE.

MAISON ETABLIE EN 1840.

Meubles de chambres à coucher, à bas prix.

Meubles de salon, à bas prix.

Meubles de salle à manger, à bas prix.

Meubles de bureaux et de vestibules, à bas prix.

CHAISES et Berceuses d'Eté.

PLIANTS, Chaises de Pêcheurs et de Chasseurs.

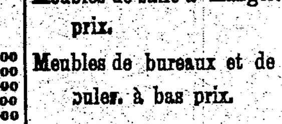

Meubles à bon marché pour les résidences d'été et celles des bords de la mer et du Lac,

Pour les Hôtels et les Pensions.

Pour les Campagnes et les Habitations.

AUX PLUS BAS PRIX POSSIBLES.

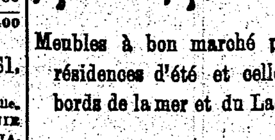

S'adresser à L'Enseigne de L'AIGLE D'OR, Au No 122 de la rue des Remparts, coin Perdido, Nos 84, 86, 88, 90 et 92 de la rue Perdido.

AVIS JUDICIAIRES.

Ventes à l'encan PAR C. E. GIRARDEY.

Grande Vente de Propriétés de choix pour résidences et bureaux d'affaires. Comprenant les

MAGASINS EN BRIQUES A TROIS ETAGES Formant le coin sud-ouest des rues Camp et Gravier. VIS-A-VIS LA BANQUE DU CANAL,

LA BATISSE EN BRIQUES DOUBLE A DEUX ETAGES Nos 11 et 13 Perdido. Entre les rues St-Charles et Carondelet.

LA PRESSE A COTON MISSISSIPPI. Comprenant tout l'îlet formé par les rues Tchoupitoulas, Religious, Richard et Market,

LA BRANCH COTTON PRESS Touchant à la précédente et comprenant la moitié de l'îlet formé par les rues Tchoupitoulas, Religious, Market et St-James.

L'ANCHOR YARD AND WAREHOUSE Formant le coin nord-ouest des rues Tchoupitoulas, Bellechasse et St Thomas

LA BELLE ET ELEGANTE RESIDENCE formant le coin sud-ouest des rues Esplanade, Tonti et Quartier, avec jardin, &c.

LE JOLI COTTAGE POUR RESIDENCE No. 363, rue du Canal, Entre Roman et Prieur.

LA MAISON DOUBLE A DEUX ETAGES No. 460, rue de Chartres, Entre Espagne et Mandeville.

LE COTTAGE EN BOIS, AVEC JARDIN A Carrollton. Rue Clinton, entre Green et Second. —ET— REVENDICATIONS BASEES SUR JUGEMENTS, ETC.

VENTE POUR OPERER UN PARTAGE.

Dans l'affaire de MME EUPHROSINE CONAND, Veuve de feu J. B. LETOREY, contre VICTOR LETOREY ET AUTRES.

Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans. No. 39,432.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 21 rue du Camp.—SAMEDI, 3 novembre 1877, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District, en date du 9 et signé le 24 juin 1877, et rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites:

1. UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, St-Charles, Gravier et Commercial Place. Le dit lot forme l'angle des rues Camp et Gravier, et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue du Camp, 28 pieds 3 pouces de large dans le fond, sur une profondeur et façade sur la rue Gravier de 90 pieds [illegible] [illegible]

2. CETTE PROPRIETE DE VALEUR ET D'UN TRES BON RAPPORT, connue comme la PRESSE A COTON MISSISSIPPI, située dans le Premier District de cette ville, comprenant tout l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Religious, Market et Richard. [illegible]

3. LA BRANCH COTTON PRESS, située également dans le Premier District de cette ville, comprend la moitié de l'îlet formé par les rues Tchoupitoulas, Religious, Market et St. James, [illegible]

4. L'ANCHOR PRESS WAREHOUSE (entrepôt dit Anchor Press), formant l'angle Nord de la rue Tchoupitoulas, Bellechasse et St-Thomas [illegible]

5. LES MAISONS A DEUX CORPS DE LOGIS, EN BRIQUES ET A ETAGE, désignées par les Nos 11 et 13 de la rue Perdido, situées dans le premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Perdido, Union, St. Charles et Carondelet. [illegible]

6. CETTE BELLE PROPRIETE, RESIDENCE-COTTAGE, en briques et en bois, désignée par le No 363 de la rue du Canal, second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Douane, Roman et Derbigny. [illegible]

7. CETTE MAGNIFIQUE ET SPACIEUSE PROPRIETE—RESIDENCE occupée pendant plusieurs années par M. Musson, située dans le Second District de cette ville, bornée par les rues Esplanade, Quartier, Tonti et Rocheblave. [illegible]

8. LA RESIDENCE EN BOIS DOUBLE A DEUX ETAGES, désignée par le No 460 de la rue de Chartres, dans l'îlet borné par les rues Chartres, (anciennement Moreau), Victoire, Espagne et Mandeville dans le Troisième District de cette ville. [illegible]

9.—SEPT LOTS DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (anciennement ville de Carrollton) désigné ensemble par l'îlet et borné par les rues Clinton, Green, Second et Lowerline. [illegible]

RECLAMATIONS.

10. UN CERTAIN JUGEMENT rendu par la Cour du Cinquième District Judiciaire dans et pour la paroisse d'Iberville, dans cet Etat, en faveur de feu J. B. Letorey, W. J. Sigur et L. Sigur, pour la somme de quatorze mille quatre cents piastres, non compris l'intérêt. Le dit jugement est basé sur une réclamation du montant de quatre certains billets des sommes suivantes: Cinq mille neuf cents piastres, trois mille piastres, trois mille cinq cents piastres et trois mille piastres—tous portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, à dater du 23 décembre 1870, et garantis par hypothèque sur les treize-vingtièmes d'une certaine habitation et sur des terres situées dans la paroisse Iberville, Louisiane. Le tout est décrit d'une manière complète dans un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire public de cette ville, le 23 décembre 1870.

11. UNE CERTAINE RECLAMATION de $10,000 contre la succession de feu Bernard Turpin, lesquelles $10,000 sont restés de compte dû par lui comme agent du dit feu J. B. Letorey—laquelle réclamation a été reconnue par le dit Bernard Turpin dans le compte présenté par lui ainsi que par des lettres adressées par lui au dit feu J. B. Letorey. Pour garantir le paiement du dit reste, le dit Bernard Turpin a donné en garantie et transféré au dit J. B. Letorey cent actions de l'"Importers' Bonded Warehouse" de cette ville. Le tout a été reconnu dans un décret par l'honorable Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans.

12. UNE CERTAINE RECLAMATION DE SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SIX PIASTRES ET 44 CENTS, représentée par cinq certains billets souscrits par Edgar De Blanc, de la paroisse St Martin, dans cet Etat, pour les montants suivants, savoir: un pour quatre cent quatre-vingt-sept piastres et 44 cents, échu le 1er mai 1876; un pour quatre cent quatre-vingt-sept piastres et 44 cents, échu le 1er mai 1877; un de quinze cents piastres, échéant le 1er mai 1878; deux de deux mille trois cent quatre-vingt quinze piastres et 88 cents, échéant le 1er mai des années 1879 et 1880. Le paiement des dits billets est garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur une habitation composée de différents morceaux de terre situés dans la paroisse St Martin, dans cet Etat. Une description complète des dits billets et de la dite habitation se trouve dans l'acte de vente au dit E. DeBlanc, fait pardevant Charles T. Soniat, notaire public de cette ville, le 1er février 1875.

Egalement—Six autres réclamations désignées par les Nos. 13, 14, 15, 16, 17 et 18, décrites d'une manière complète, dans une annonce officielle publiée dans le "N. O. Democrat."

Termes et conditions de la vente—Pour les réclamations, comptant; pour les propriétés foncières, un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, subdivisés au gré des parties intéressées, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, et de cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant des dits billets.

Les bâtisses devront être assurées par les acquéreurs jusqu'à concurrence des sommes représentées par les billets et les polices devront être transférées aux porteurs des billets. Les acquéreurs devront continuer jusqu'à l'expiration les polices actuelles et rembourser à la succession son pro-rata de la prime d'assurance.

Lorsque les propriétés seront vendues, les taxes auront été payées jusqu'au jour de la vente. Les loyers reviendront aux acquéreurs à dater du jour de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant M. Chas. G. Andry, notaire public.
20oct—20,21,27 octobre—jusqu'au 3 nov

Une très agréable maison cottage dans le Deuxième District.

Succession d'Elizabeth Lucie Lee, femme de Victor Eugène McCarthy.

No 39,759, Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 21 de la rue du Camp. Le SAMEDI, 17 novembre 1877, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, conformément à un décret de l'honorable Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 12 octobre 1877, dans la susdite succession—La propriété ci-après décrite, savoir:

UN CERTAIN TERRAIN—avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent,—situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. Philippe, Claiborne, Robertson et Ursulines. Le dit terrain est désigné par le No 6, sur un plan dressé par Pilié et Depouilly, arpenteurs, [illegible] pieds de face à la rue St. Philippe, [illegible] pieds français, sur une profondeur de 106 pieds 3 lignes.

Les améliorations comprennent une maison cottage basse, en bois, à mansarde, parfaitement bâtie et très agréable, en bon état parfait, et désignée par le No. 285 de la rue St. Philippe.

Termes et conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement, cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour recouvrer le montant du dit billet.

Les bâtisses devront être assurées, et la police d'assurance devra être transférée à l'administrateur ou au porteur du dit billet. L'acquéreur devra payer, outre le montant de l'adjudication, toutes les taxes payables en 1878.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr. A. J. Villeré, notaire public.
17 oct—3, 17 nov

La belle maison cottage, en bois, exhaussée, No 350 de la rue Robertson, entre les rues Esplanade et Kerlerec.

Succession de feu Chas. Léaumont.

No 35,247—Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 21 de la rue du Camp.—Le SAMEDI, 3 novembre 1877, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde St Charles, dans cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, en date du 14 septembre 1877, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:

La belle maison cottage, en bois, exhaussée, ayant une grande mansarde finie, désignée par le No 350 de la rue Robertson, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Robertson et Villeré dans le Troisième District de cette ville. [illegible]

CONDITIONS—La moitié comptant; le reste à un an, en billet garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente à parfait paiement, et 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant du billet. Les bâtisses devront être assurées [illegible]

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr Octave Morel, notaire.
2 sept—2—20 oct—et ov

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

Du consentement des parties—Pour acquitter une hypothèque. L'ancienne résidence de feu J. G. Robinson—Une bonne demeure et un excellent emplacement pour un médecin.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureaux No 21 de la rue du Camp. Le SAMEDI, 10 novembre 1877, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, du consentement des parties, pour acquitter une hypothèque, les propriétés suivantes, situées dans une partie centrale du deuxième district.

1—L'agréable maison en briques, et à étage, solidement bâtie, ancienne résidence de feu J. G. Robinson, désignée par le No 60 de la rue Bienville, [illegible]

2—La maison en briques, basse et à mansarde, immédiatement derrière celle qui est décrite ci-dessus, elle est désignée par le No 64 de la rue Franklin. [illegible]

Conditions—La moitié comptant, le reste à un et deux ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert des polices d'assurance et paiement, par les acquéreurs, outre le montant de l'adjudication, de toutes les taxes payables en 1878.

Les actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Mr A. Ducatel, notaire.
21oct—21,27,à la date

Une jolie résidence de faubourg. Ferme productive, verger contenant des arbres, des orangers et des pacaniers, à trois milles de la ville, sur le chemin de Gentilly et le chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Mobile.

Vente pour opérer un partage entre les héritiers de feu J. Hansemann.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 21 de la rue du Camp.—Le SAMEDI, 17 novembre 1877, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu, à l'enchère publique, pour effectuer un partage et un règlement entre les héritiers de feu J. Hansemann—

Une jolie ferme de prix et résidence de faubourg connue sous le nom de "Habitation Fleitas", située à environ un mille du chemin de fer, [illegible] de Gentilly. Elle est à trois milles de la ville et traversée par le chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Mobile. Elle a 350 arpents dont 150 sont défrichés, cultivés et pouvant servir à la culture du sucre, du riz, du coton, du tabac et des légumes. Le reste est une épaisse forêt de cyprès, chênes, frênes, &c., qui, si elles étaient coupées et vendues pour le chauffage rapporteraient à eux seuls, une forte somme.

Il y a, sur la terre, un joli cottage en bois, solidement bâti, ayant un large corridor au milieu, huit grandes chambres; cuisine, grange, écurie, remise, poulailler et autres dépendances. Egalement, 4 maisons en bois, détachées, faisant face au chemin de fer et pouvant être louées; un verger contenant de jeunes orangers et pacaniers en rapport, d'autres arbres fruitiers. Les pacaniers sont au nombre de 150, dont 80 sont en plein rapport, et donnent de $500 à $1000 par an.

On vendra, avec la propriété, les bêtes à cornes, animaux, volailles, le fourrage, les instruments aratoires. Il y a parmi les bêtes à cornes, un lot de 15 jeunes vaches laitières.

C'est une excellente occasion pour quiconque cherche une agréable demeure offrant un bon placement et fournissant des produits qui sont toujours en demande à la Nouvelle-Orléans. La proximité de la terre aux marchés, et les avantages qu'elle présente méritent l'attention des capitalistes.

Conditions—La moitié ou un tiers comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété et par privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès, transfert de la police d'assurance et paiement, par l'acquéreur, outre le montant de l'adjudication, des taxes payables en 1878.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr E. Théard, notaire public.
14 oct—14, 21, 23 oct—4, 10, 17 nov

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLEANS. 11 RUE ST-LOUIS.

AVIS MENSUEL—OCTOBRE 1877.

Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Allmin (Pierre)	Louet (Gustave)
Bonnet (Adolphe)	Larrisson (Augustin)
Balancié (Mlles)	Laussade (les époux)
Barbiot (Emile)	Libouroux (Elise)
Barrière (Charles W)	Laforest (Jean)
Castille (Mme)	Luneau (Mme)
Couret (Mme)	Luquet (François)
Chapuis (François Xavier)	Lelay (Mme Vve)
Courtade (Noel Joseph)	Morgue (Jules)
Campaderas (M)	Matterson (Baptiste)
Coopuy (Pierre)	Mage (Melchior)
Clergeaud (Pierre)	Melchior (Mage)
Collignon (Charles)	Miron (Jean)
Dutilh (Auguste) les héritiers	Meraille (les époux)
Dastugue (Dominique)	Médard (Louis)
Ducarre (Jean Louis)	Michel (Mme Vve)
Dargelès (Jean)	Nobles (Tobie)
Dufay (Joseph)	Pourret (Edouard)
Deoux (Antoine)	Pequet (M)
Ferrel (Jean)	Fiquet (Jules)
Forest (Guillaume)	Peter (Mr)
Gapon (Ernest)	Rigal (Joseph)
Gabaure (née Cassagne)	Rapho (Marie)
Granville (Dr Henry)	Rossignac (Bernard)
Hadol (Joséphine)	Ségot (Pierre)
Julliat (Guillaume)	Thibaud (Mme)
Joffroy (Ferdinand)	Tranquille (les époux François)
Kussemaches (Albertine)	White (Denis P et autres)
	Villeneuve (Jean)

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis No 11, est ouverte tous les jours, le dimanche excepté, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Le Consul de France, ACHILLE DU COURTHIAL.
5 oct—

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Terrains améliorés, de très grand prix, à l'angle des rues Hôpital et Johnson; à l'angle des rues Hôpital et Prieur, dans les rues Johnson et Hôpital, Deuxième District; terres à Ocean Springs.

Succession de Caroline M. Reech. No 39,817. Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, No 48 de la rue Royale.—Le MARDI, 27 novembre 1877, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 22 octobre 1877—pour le compte de la dite succession—les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o—Un certain terrain désigné par la lettre A, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, &c.,—situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Johnson, Galvez, Hôpital et Quartier. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur une profondeur et façade, sur la rue de l'Hôpital, de 100 pieds, plus ou moins.

2—Un certain terrain désigné par la lettre B, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, &c.—situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Johnson, Hôpital, Galvez, et Quartier. Le dit terrain a 25 pieds de face à la rue Johnson, sur une profondeur de 100 pieds, plus ou moins.

3—Un certain terrain désigné par la lettre C, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent—situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Johnson, Hôpital, Galvez et Quartier. Le dit terrain a 25 pieds de face à la rue Johnson, sur une profondeur de 100 pieds, plus ou moins.

4—Un certain terrain désigné par le No 5—avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, &c.—situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Johnson, Hôpital, Galvez et Quartier. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue de l'Hôpital sur telle profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Ces propriétés ont été acquises, en entier, avec d'autres, situées dans le dit îlet, par George André Reech, comme suit:

1—La moitié indivise, de Mme S. Magner, par acte passé pardevant G. G. Gottschalk, ancien notaire de cette ville, le 28 avril 1857; l'autre moitié indivise, de George L'Hote, par acte de vente et d'échange passé pardevant A. Ducatel, notaire de cette ville, le 23 janvier 1858.—Les terrains A B. C., décrits ci-dessus, sont le terrain No 1 dans l'achat ci-dessus mentionné sur un plan dressé par J. A. d'Hemécourt, dont il y est fait mention.

5—Un certain morceau de terre—avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent—situé dans le Deuxième district de cette ville, faisant partie d'un terrain désigné par le No 10 de l'îlet et compris entre les rues Hôpital, Quartier, Johnson et Prieur. Le dit morceau de terre forme l'angle des rues Hôpital et Prieur; il a, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Hôpital, 126 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur et façade sur la rue Prieur, 102 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur du côté qui vient après la rue Johnson, puis, sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Prieur, 36 pieds 5 pouces 2 lignes, de là, sur une ligne perpendiculaire s'étendant vers la rue Prieur, 20 pieds. C'est la propriété qui fut acquise par George André Reech, de Jean Marie Laux, par acte passé pardevant Mr A. Dreyfus, notaire public de cette ville, le 15 février 1877.

6—Un certain terrain situé dans la ville d'Ocean Springs, dans le comté Jackson, Etat du Mississippi, le dit terrain est connu et désigné par le No 10 du lot 27 d'après la carte ou le plan de la dite ville, dressé par C. Cuttning en 1853—excepté 27 pieds du dit terrain à travers l'extrémité ouest du morceau de terre de Bilendis, et dont il a été fait don pour une voie publique. C'est la propriété acquise par George André Reech, d'Edward Chase et d'Eliza sa femme, de St-Louis, Mo., par acte daté du 10 janvier 1874 et déposé au greffe du Chancery Court du dit comté, le 14 octobre 1874, dans le Deed Book B, pages 239, 240, 241.

Termes et Conditions—La moitié comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, 8 pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour une somme que fixeront les parties intéressées, et les polices d'assurance devront être transférées aux porteurs des billets. Les billets devront contenir la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement d'une partie quelconque ou de la totalité des dits billets—ainsi que toutes les autres clauses habituelles.

Les acquéreurs seront requis, au moment de la vente de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant William H. Seymour, notaire et commissaire de l'Etat du Mississippi.
22 oct—23, 30 oct, 6,14,20,27 nov

Deux magnifiques lots de terre, rue Marigny, entre Girod et Urquhart, Troisième District. Succession d'Eponine Guillet, épouse d'Auguste Montamat.—No 39,704, Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 48 de la rue Royale—SAMEDI, 24 novembre 1877, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 16 octobre 1877, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Urquhart, Girod et les Champs-Elysées, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Termes et conditions—La moitié comptant; la balance à un crédit d'un an en billet portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement du paiement du dit billet ou d'une partie. Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de dix pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente. Actes de vente pardevant W. L. Poole, notaire, aux frais des acquéreurs.
21oct—28, 4 et 13, 17, 24 nov.

L'Habitation Sucrière Babin, dans la paroisse Ouest Baton-Rouge.

VENTE, A L'ENCAN, D'UNE BELLE HABITATION SUCRIERE ET DE BONNES TERRES A SUCRE, AVEC LA RECOLTE DE CANNES SUR PIED.—POUR OPERER UN PARTAGE.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No. 48 de la rue Royale. Le SAMEDI, 3 novembre 1877, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, à la Nouvelle-Orléans, dans la rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, pour opérer un partage entre les propriétaires actuels, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1. Une certaine habitation sucrière, appelée "HABITATION BABIN," située dans la paroisse Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane, à environ cinq milles au-dessus de la ville de Baton Rouge, sur la rive droite du fleuve, ayant trente arpents et quart (30 1/4) plus ou moins, de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur d'environ trente-six (36) arpents, entre des lignes qui s'ouvrent, ayant, en tout, environ cinq-cent trente (530) arpents de superficie—bornée, au-dessus, habituellement ou dernièrement, par les terres de Chs D. Hamilton et, au-dessous, par celles de Richard Hanrohan—excepté une partie de ces susdites terres, laquelle a cent et soixante-quinze centièmes (100 75/100) acres, avec la maison, les dépendances qui y sont situées; laquelle partie est exceptée de la vente, attendu qu'elle est la résidence de Mme Eliza C. Johnson durant sa vie durante et tant qu'elle l'occupera, en vertu d'un décret de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et district de la Louisiane, décret qui a été rendu le 23 mars 1877, dans le procès de Mme Eliza C. Johnson contre le N. O. Nat. Banking Association et als., No. 7,764, d'après le plan dressé par William G. Waller, arpenteur, faisant partie des pièces du dit procès No. 7,764, et dont une copie, ainsi qu'une copie du plan général sont entre les mains de l'encanteur.

2o Un autre morceau de terre, situé dans la même paroisse, faisant partie de la double concession de la susdite habitation et composé des deux (2) différents morceaux de terre connus sous le nom de terres de "McDougald," ayant, ensemble, sept (7) arpents de face sur trente-cinq (35) arpents de profondeur, entre lignes qui se ferment; ayant environ deux-cent (200) acres de superficie, bornée, au-dessus, par les terres de la succession de feue Mme Veuve Charles et Steven Pipes, et, au-dessous, par celles de Forestier Lejeune.

3o Un autre morceau de terre, situé dans la même paroisse, désigné par le numéro sept (7) de la section numéro huit (8), township numéro sept (7) au sud du range numéro douze (12) Est, ayant quarante-deux acres et quart (42 1/4).

4o Un autre morceau de terre, situé dans la même paroisse, désigné par le numéro neuf (9) du township numéro sept (7) au sud du range numéro douze (12), ayant vingt-cinq acres et quarante-quatre centièmes (25 44/100).

5o Un autre morceau de terre, situé dans la même paroisse, désigné par les numéros un (1) et deux (2) de la section numéro neuf (9) du township numéro sept (7) du range numéro douze (12) Est, ayant quatorze acres et quatre-vingt douze centièmes (14 92/100).

6o Un autre morceau de terre, situé dans la même paroisse, désigné sous le nom Quartier Sud-Est de la section numéro vingt-trois (23) du township numéro sept (7) du range numéro onze (11) Est, ayant cent cinquante-neuf acres et trente centièmes (159 30/100).

7o Un autre morceau de terre, situé dans la même paroisse, désigné sous le nom de Quartier Sud-Est de la section numéro vingt-trois (23) du township numéro sept (7) du range numéro onze (11) Est, ayant cent cinquante-neuf acres et cent centièmes (159 10/100).

8o Un autre morceau de terre, situé dans la même paroisse, désigné sous le nom Quartier Sud-Ouest de la section numéro quatorze (14) du township numéro sept (7) du range numéro onze (11) Est, ayant cent soixante acres et dix centièmes (160 10/100).

9o Un autre morceau de terre, situé dans la même paroisse, désigné sous le nom de Quartier Sud-Ouest de la section numéro trente-quatre (34) du township numéro six (6) du range numéro onze (11) Est, ayant cent soixante acres et quatorze centièmes (160 14/100).

10o Un autre morceau de terre, situé dans la même paroisse, désigné sous le nom Moitié Ouest du Quartier Sud-Ouest de la section numéro dix-huit (18) du township numéro sept (7) du range numéro onze (11) Est, ayant soixante-dix-neuf acres et quatre-vingt-trois centièmes (79 83/100) acres.

Ensemble tous les droits, voies, privilèges, dépendances, bâtisses, sucrerie, machine et chaudières; vingt-trois (23) mulets, instruments aratoires, et la récolte de cannes, sur pied,—excepté les cannes qui se trouvent sur la terre de Mme G. C. Johnson et les récoltes qui sont sur environ cent (100) acres boisés ou cultivés à la part, cette année.

Termes et conditions—Un quart comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste en trois versements égaux à un, deux et trois ans de crédit, en billets partagés en coupons au gré des vendeurs, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, la clause de 5 pour cent (5 o/o) pour honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du montant des billets et les polices devant être transférée aux porteurs des billets. Les acquéreurs devront payer, outre le montant de l'adjudication, toutes les taxes exigibles en 1878; et seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, par devant M. G. Legardeur Jr, notaire public.
23,30 sept—7 oct. jusqu'au jour de la vente.

Vins fins, de Sherry et Porto.

En débarquement du vapeur MISSISSIPPI venant de Liverpool:

50 huitièmes VINS FINS de SHERRY, Fino, de Pasto, Montilla, Topaz, Amontillado, Oloroso Royal Arms de la célèbre marque GONZALEZ BYASS & CO., de XEREZ DE LA FRONTERA.

50 quarts et huitièmes VINS FINS DE PORTO des meilleures années, de la célèbre marque SANDEMAN & CO, OPORTO.

A vendre en Douane, ou droits acquittés par

Paul Gelpi & Bro.,

21 oct—3t 37 rue Decatur.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. MARKS, LEVY & CO.

Vente spéciale et sans réserve, de Habillements frais, de saison et fashionables, lingerie, chapeaux, casquettes, valises, &c. Vente sans limite ou sans réserve.

PAR A. MARKS, LEVY & CO.,—Alex. Levy, encanteur.—JEUDI, 25 du courant, à 10 heures et demie du matin, à leur salle d'encan, No 23 de la rue des Magasins, sans aucune réserve quelconque—le sus-dit stock de marchandises.

Conditions à la vente. 25oct—

PAR VINCENT & CO.

Grande vente à crédit.

Marchandises étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Il sera vendu, JEUDI, 25 octobre 1877, à 10 heures du matin—

Soieries et satins noirs et en couleur.
Merinos laine, mousselines laine, alpacas.
Flanelle laine, 3/4, 7/8 et 4/4, en couleur.
Couvertures et comforters blancs et en couleur.
Jupons feutres, unis et brodés,
Etoffes à robes, broderies et bordures.
Rideaux dentelle, mousselines suisses,
Mouchoirs, châles, bonneterie, etc., etc.
Conditions à la vente. 25 oct—

PAR O. VALETON.

Lingerie, robes et bonnets d'enfant en piqué et valenciennes—Par ordre du consul de France.

PAR O. VALETON, encanteur.—JEUDI, 25 octobre, à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin Nos 22 et 25 rue des Magasins, par ordonnance consulaire du 20 octobre, pour le compte de qui il appartiendra—

LBB Une caisse de lingeries assorties importées par le steamship Oberon, du Havre.

Conditions—comptant. 25oct—

AVIS JUDICIAIRES.

PAR LE SHERIF DE LA PAROISSE POINTE-COUPEE.

VENTE DE SUCCESSION.

HABITATION SUCRIERE DANS LA PAROISSE POINTE-COUPEE.

Vente le 3 novembre 1877.

Etat de la Louisiane.

Paroisse Pointe-Coupée, Cour de Paroisse.

Succession de Mme M. L. Rosa Destréhan.

No 655 du dossier de la dite Cour.

EN VERTU d'une commission lancée dans la susdite succession par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et l'Etat susdits, et à moi adressée, le soussigné, shérif de la dite paroisse Pointe-Coupée, offrira en vente, à l'enchère publique, et conformément à la loi, à la porte de la Maison de Cour de la dite paroisse Pointe-Coupée, le SAMEDI, 3 novembre 1877, à 11 heures du matin, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la dite succession, savoir:

1. UNE HABITATION SUCRIERE, située dans la dite paroisse Pointe Coupée, Etat de la Louisiane, sur la rive droite du fleuve Mississippi, ayant sur le dit fleuve une façade de quatorze arpents, et dix-huit centièmes, plus ou moins, sur une profondeur de soixante-cinq arpents, plus ou moins, sur la ligne inférieure, et soixante-cinq arpents, plus ou moins, sur la ligne supérieure. La dite habitation est bornée au-dessus par des terres qui appartenaient jadis à la succession de Zénon Porche, et, au-dessous, par des terres appartenant à Mme Fanny Richet, elle s'étend dans le fond, jusqu'à des terres qui sont décrites ci-après, et contient en tout environ [illegible] arpents. Elle sera vendue avec tous les mulets (au nombre d'environ vingt-quatre), qui y trouvent, tous les instruments aratoires, les souches et le plant de cannes, toutes les bâtisses et améliorations, qui comprennent une sucrerie et ses agrès, avec machine, chaudières, &c.; des maisons et dépendances, une écurie, une grange, une forge, un hangar à cannes et trente cabanes doubles.

2. UN MORCEAU DE TERRE, situé dans la dite paroisse Pointe Coupée, sur la Fausse Rivière, ayant, sur la dite rivière, une façade de huit arpents, plus ou moins, sur une profondeur [illegible] arpents, plus ou moins, borné à la partie supérieure, par des terres appartenant à Michel Mury, et à la partie inférieure, par des terres de Dr L. Ladmirault. La dite terre s'étend, dans le fond, jusqu'aux terres ci-dessus décrites et qui sont la première terre de cette vente. Elle sera vendue avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison cottage, dépendances, barrières, &c.

Les dites deux morceaux de terre et habitation seront offertes et vendus séparément et ensemble.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant; le reste en trois paiements annuels, à un, deux et trois ans, à partir du jour de la vente. Les acquéreurs devront donner leurs billets tirés par eux, à leur propre ordre et endossés par eux. Les dits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement, seront garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. L'acte hypothécaire devra contenir toutes les clauses habituelles, ainsi que le pacte de non aliénando, cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement, [illegible] charges, et la police d'assurance de la dite habitation, le transfert de la police d'assurance à l'exécuteur de la succession et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs seront tenus de payer au comptant le reste ou une partie du reste au moment de la vente.

Pointe Coupée, Louisiane, 11 septembre 1877.

GATIEN DELAGE, Shérif de la paroisse Pointe Coupée.

Pour examiner les plans et pour plus amples renseignements, s'adresser à ARTHUR DENIS, No 14 rue du Canal.

18oct—à 3 nov

Etat de situation Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, Jusqu'au 31 décembre 1876.

ETABLIE EN 1805.

Primes d'incendie		$[illegible]
Primes de mer		[illegible]
Primes de rivières		[illegible]
Montant total des primes		$425,544 69
Risques non expirés et primes remboursées		[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
Ajouté intérêts et escompte		[illegible]
		$[illegible]
A déduire—		
Pertes par les incendies	$99,452 74	
Pertes par mer	[illegible]	
Pertes par les rivières	24,746	
Montant net des pertes	$186,383	
Réassurances	$15,827 06	
(Refaction)	$6,452 15	
Board of Underwriters, dépenses générales, taxes d'Etat et de ville	52,630	
		117,906 55
		$[illegible]4,277 09
Réservé pour les réclamations non réglées		25,000 00
		$229,277
Profits nets pour 1876		29,156

ACTIF DE LA COMPAGNIE ESTIME AU PRIX COMPTANT DU MARCHE.

Propriétés foncières	$115,162 77
Bons des Etats-Unis, actions du chemin de fer de ville, bons de première hypothèque du chemin de fer de Jackson, actions de banques et de compagnies d'assurance	158,900 9
Billets à ordre pour primes	11,756 2
Billets garantis par première hypothèque et billets de nantissement	194,760 06
Argent en banque	36,973 89
Primes en voie de collection	47,252 96
Montants dus par des compagnies d'assurance	8,207 8
	$574,412 4

Nous, Soussignés, comité spécial nommé par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans pour estimer l'actif de la dite Compagnie au prix actuel du marché, certifions par les présentes qu'après un examen attentif, la valeur du dit actif, ainsi qu'elle est indiquée ci-dessus, est vraie et correcte, au mieux de notre connaissance et de notre croyance.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER,

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'Assurance de la Nlle Orléans.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1877,

JOHN L. LARESCHE, Troisième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

A une réunion des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause à partir du PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

15 janvier 1877.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh, Chs. J. Leeds,
H. Gally, W. A. Bell,
Chas. Lafitte, D. Fatjo,
W. Van Benthuysen, Pierre Poutz,
Chs. E. Schmidt, A. Schreiber,
Jules Aldigé, J. Tuyés.

Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.

A l'élection annuelle tenue le 4 janv 1877 les officiers suivants ont été élus pour l'année 1877:

Président, C. VERNEUIL,
Vice-Président, P. GENDRE,
Secrétaire, J. H. NEGUELOUA,
Trésorier, PAUL DEFRECHON.

Directeurs:

*J. P. Rouede, chairman comité de finances.
*M. Deshautreaux, chairman comité arbitral,
*Jean Mailhes, chairman comité de secours.
*Jean Dutrey,
*A. Combouzou,
*Bernard Tujague,
Auguste Négrier,

Section des Abattoirs, Jean Carreau,
do de J. L. Estrade.
Comité Arbitral, *J. M. Abadie,
do de Louis Laburre,
Maître des Cérémonies, *Basile Dabat.
Grand-Maréchal, *Léon O. Redon.
1er assistant, Louis Vignes,
2nd do *Joseph Laguens.
Collecteur, S. Breaux.
Docteur, en ville, *C. A. Gaudet.
do aux Abattoirs, *J. Renshaw.
Pharmaciens, en ville, G. S. Mattingly.
do do E. Santer.
do do J. B. Lavigne,
do do P. Barthe,
do aux Abattoirs,
Porte-bannières, *Basile Barthe,
do do *M. Belland